

## **Appel à manifester : la Conf est solidaire mais refuse l'amalgame !**

---

La Confédération paysanne est solidaire de tous les élevages qui subissent la prédation lupine.

Nous, éleveurs, éleveuses du Limousin sommes aussi démunis que nos collègues des autres syndicats, notre condition d'éleveur prévalant sur nos opinions. Cependant l'annonce de la présence du député ciottiste Lenoir lors de la manifestation du jeudi 7 août à Millevaches (19) décrédibilise ce mouvement.

La présence avérée de 3 loups et de leur descendance, dont les associations naturalistes se réjouissent, conduisent les éleveurs au surmenage, les attaques diurnes étant la nouvelle donne.

L'évolution du statut du loup de strictement protégé à protégé n'est qu'un leurre. Le développement des loups en Corrèze et en Limousin ne doit pas amener à un déclin de l'activité d'élevage et du pastoralisme sur nos territoires. La valorisation de l'herbe est la clef de voûte de l'élevage ovin et bovin du Limousin, et de la lutte contre le réchauffement climatique.

### **Concernant l'anticipation**

- passage en cercle 1 pour toutes les communes du PNR du Plateau de Millevaches, en cercle 2 pour l'ensemble du Limousin
- veille et transmission d'informations officielles rapides pour tous les éleveurs et éleveuses sur le nombre de loups et lieux de prédation

### **Concernant la protection des troupeaux**

- pour les élevages ovins, augmentation rapide du budget alloué à l'acquisition et entretien de chiens de protection, en attendant le financement à 100 % des moyens de protection par l'État pour tous les élevages
- levée de tous les freins administratifs et dates butoirs sur les demandes de moyens de protection
- pour les bovins, étude des dispositifs pouvant être mis en place rapidement afin de protéger les troupeaux, déblocage d'un budget pour la mise en place de ces dispositifs, sensibilisation et alerte prudence auprès des éleveurs et éleveuses bovin afin d'éviter mort d'homme par piétinement du troupeau suite à une prédation
- création d'un statut juridique du chien de protection
- financement de la protection des petits troupeaux à partir de 10 animaux reproducteurs.

### **Concernant les tirs**

- que les prélèvements de loups nécessaire pour le retour à un travail serein sur nos troupeaux soient effectués. L'objectif central des prélèvements doit être la baisse de la prédation, pas un tableau de chasse !
- que les prélèvements par tirs ou piégeage soient ciblés et réalisés par les services de l'État dans les zones d'élevage (brigade mobile d'intervention si besoin)

La Confédération paysanne continuera à se battre pour que le métier d'éleveur plein air garde tout son sens. Nous rappelons que nous ne sommes ni pro-loup ni anti-loup, mais PRO ÉLEVEURS et ÉLEVEUSES.

Un travail sur le terrain collectif sans polémiques est primordial.

Nous n'accepterons aucune remarque d'associations sur nos pratiques et modes d'élevage, ni d'insinuation de remise en cause de l'élevage.

Et nous considérons qu'avec les politiques libérales actuelles, l'espèce menacée, c'est l'éleveur !

**Pour les Confédérations paysannes du Limousin**

**Jonathan Auzou, porte-parole Corrèze**

**Eric Robin-Lamotte, porte-parole Creuse**

**Julien Roujolle et Philippe Babaudou, portes-parole Haute-Vienne**

**Contacts :**

**Arnaud Simons 06 36 73 03 86**

**Denis Campmas 06 41 41 21 06**

**Stéphane Momboisse 05 55 64 25 44**